

## À la une

### La construction progressive et discutable du fait justificatif relatif à la liberté d'expression par la Cour de cassation

étude par Aurélie CAPPELLO

La Cour de cassation semble, depuis quelques années, consacrer un nouveau fait justificatif : la personne ayant commis une infraction dans le cadre de l'exercice de sa liberté d'expression peut ne pas être pénalement responsable.



© Jo Panuwat D

## Actualité

### Réforme de la police judiciaire : les dangers du projet, selon François Molins

focus

## Technique

### Le pacte Dutreil et la transmission de l'entreprise sociétaire

étude par Hervé ZAPF

## Jurisprudence

### La réforme Belloubet de la procédure civile devant le Conseil d'État : beaucoup de bruit pour... si peu

note par Noémie REICHLING  
sous CE, 22 sept. 2022

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Jehan-Denis BARBIER

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

- Charles-Édouard BRAULT

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

- André JACQUIN

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Romain AUBESSARD, Sabine CHASTAGNIER, Rémy CONSEIL, Olivier JACQUIN et Morgane OJALVO DÉNIEL





Lextenso

**Vous cherchez  
1 bonne raison  
de vous abonner  
à La Base  
Lextenso ?  
On en a 3000.**

Avec La Base Lextenso, vous profitez de l'expertise de nos 3000 auteurs en accédant à l'ensemble de leurs publications en fonction de vos recherches juridiques.

La Base**Lextenso**

Essai gratuit sans engagement  
sur [labase-lextenso.fr](http://labase-lextenso.fr)

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**P-DG, Directeur de la publication :** Bruno Vergé  
**Directrice générale déléguée :** Emmanuelle Filiberti  
**Présidente du Conseil scientifique :**  
Marie Burguburu Charvet

**Rédactrice en chef :** Laurence Garnerie  
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
**Responsable scientifique :** Pauline Le Monnier de Gouville  
**Secrétaire de rédaction :** Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

Publicité : [benoit.favre@lextenso.fr](mailto:benoit.favre@lextenso.fr)

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022

\* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 540,11 € TTC

Recueils + table seuls : 525,82 € TTC

Journal, recueil + table : 723,89 €

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 609 €

Journal, recueil + table : 819 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL442p0 ■ Réforme de la police judiciaire : les dangers du projet, selon François Molins 3
- GPL442o9 ■ Publication de la circulaire sur la discipline des avocats 5
- GPL442j3 ■ La cour d'appel d'Aix-en-Provence juge « Justice en France » entretien avec Renaud LE BRETON DE VANNOISE et Marie-Suzanne LE QUÉAU 6


## Doctrine

- GPL442n1 ■ La construction progressive et discutable du fait justificatif relatif à la liberté d'expression par la Cour de cassation étude par Aurélie CAPPELLO 8

## Technique

- GPL442k8 ■ Le pacte Dutreil et la transmission de l'entreprise sociétaire étude par Hervé ZAPF 12

## Jurisprudence

- GPL442o5 ■ La réforme *Belloubet* de la procédure civile devant le Conseil d'État : beaucoup de bruit pour... si peu note par Noémie REICHLING sous CE, 22 sept. 2022 15
- GPL442n2 ■ La Commission nationale des accidents médicaux dans les coulisses de l'arrêt note par Gérard MÉMETEAU sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 5 oct. 2022 19
- GPL442b0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 23
- GPL442o4 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL442e6 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la presse par François FOURMENT et Philippe PIOT <https://lext.so/GPL442e6> 

## Aux marches du Palais

### Portrait

- GPL442l5 ■ Adeline Tillier, bâtonnière de Roanne 32

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES BAUX COMMERCIAUX 33

Sous la responsabilité scientifique de  
Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN